

MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, de la susdite municipalité, qu'il y aura session régulière du conseil municipal le 7 octobre 2019 à 19 heures au 351, rue Turgeon à Hébertville.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

Dérogation mineure portant sur l'article 5.2.1 du règlement de zonage no 364-2004 qui indique que le bâtiment principal doit être situé à au moins 10 mètres de ligne avant alors que le propriétaire souhaite agrandir la résidence jusqu'à 5m de la ligne avant.

Identification du site concerné :

Propriété de M. Marc-André Lemay située au 588, rang 3 à Hébertville.
Désignation cadastrale : Lot no 4 684 210 cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À HÉBERTVILLE ce dix-neuvième jour du mois de septembre deux mille DIX-NEUF.


Sylvain Privé
Directeur général et
secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Hébertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 19 septembre 2019 entre 8 h et 16 h 00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^{ième} jour de septembre 2019.


Sylvain Privé
Directeur général et
secrétaire-trésorier